

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°4

Commune de PELISSANNE

04.A1- Servitudes d'Utilité Publique

PLU approuvé le	24/01/2013
Modification simplifiée n°1, n°2, n°3 approuvées le	28/03/2013
Modification n°4 approuvée le	29/06/2023

Juin 2023

Version 1.2



DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

VILLE DE PÉLISSANNE

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

04.A1 - Servitudes d'Utilité Publique

Liste des servitudes d'utilité publique

PELISSANNE

MAI 2023

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
A1	BOIS ET FORETS	Forêt communale de Péligssanne. 57 ha 15 a 80 ca. La commune de Péligssanne est aussi intéressée par les périmètres de protection des forêts communales d' Aurons, La Barben et Lançon.	OFFICE NATIONAL DES FORETS 46, avenue Paul Cézanne 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX02
	Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.		
A2	DISPOSITIF D'IRRIGATION	Réseau de Péligssanne. Cahier des charges générales des concessions. Art.6 annexé au décret 63.509 du 15 mai 1963.	SOCIETE CANAL DE PROVENCE Le Tholonet BP 100 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1
	Servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation.		
AC1	MONUMENTS HISTORIQUES	<p>MI 1 : Borne milliaire au lieu-dit Bidoussanne sur le chemin de Gigery au sud-est de Péligssanne. MH du 14.10.1941.</p> <p>MI 2 : Hôtel de Ville, façade sur la place et toiture correspondante, escalier intérieur avec sa rampe à balustres. MH du 3.08.1976.</p> <p>MI 3 : Ensemble des bâtiments constituant le moulin de Jean Bertrand, en totalité, y compris les aménagements hydrauliques extérieurs et la cour intérieure, situé sur la parcelle n°11 d'une contenance de 2 ha 22 a 28 ca, figurant au cadastre section AR au lieu-dit Chemin de Saint Pierre. MH du 21.12.1992.</p> <p>MI 4 : En totalité, y compris les vestiges de l'ancien édifice ainsi que le mur de clôture du presbytère, l'église paroissiale Saint Maurice située sur la parcelle n°212 d'une contenance de 10 a 15 ca, figurant au cadastre section AB et appartenant à la commune. MH du 12.08.1994.</p>	<p>SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (en ce qui concerne les abords des monuments). Les Docks 10, place de la Joliette BP 55612 13567 MARSEILLE CEDEX 2</p> <p>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (en ce qui concerne les travaux sur les monuments). 23, boulevard du Roy René 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX1</p>
	Servitudes de protection des monuments historiques.		

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC 1	<p><u>MONUMENTS HISTORIQUES</u> Servitude de protection des monuments historiques</p>	<p>MC 1 : Fontaine dite du Pélican, Place Cabardel MH du 19.01.1942 MC 2 : Chapelle St Laurent et vestiges attenants. Parcelles rf84 et 85 section BI du cadastre. MH du 17.06.1983</p>	<p>SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (en ce qui concerne les abords des monuments). Les Docks 10 Place de la Joliette BP 55612 13567 MARSEILLE Cedex 2</p> <p>DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (en ce qui concerne les travaux sur les monuments). 23 boulevard du Roy René 13617 AIX EN PROVENCE CEDEX 1</p>
AS 1	<p><u>CAPTAGE</u> Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales</p>	<p>Captage d'alimentation en eau potable des Goules Arrêté préfectoral n°51-2004EA du 7 octobre 2005, Arrêté préfectoral du 31 octobre 2019 portant renouvellement de l'autorisation de prélèvement à destination de la production d'eau potable avec mise en place des périmètres de protection des captages des Goules situés sur la commune de Péliganne (voir dossier en annexe)</p>	<p>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 16 Rue Antoine Zattara 13332 MARSEILLE CEDEX 3</p>
I 2	<p><u>ENERGIE HYDRAULIQUE</u> Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie des marées, des lacs et des cours d'eau en faveur des concessionnaires d'ouvrages déclarés d'utilité publique</p>	<p>Aménagement de la Durance. Ouvrage de St Chamas. Arrêté du 6 avril 1972.</p>	<p>RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE (RTE) - Transport Électricité Sud Est (TESE) Groupe ingénierie Maintenance Réseau (GIMR) 46 avenue Elsa Triolet 13147 MARSEILLE Cedex 08</p>
I 4	<p><u>ELECTRICITE</u> Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique).</p>	<p>Ligne 400 000 V circuits Réaltor- Tavel 1 et 2 Ligne 225 000 V Rognac- Roquerousse. Ligne 63 000 V Rognac-Salon Croix Blanche Ligne 63 000 V Lambesc-Roquerousse Ligne 63 000 V Eguilles-Roquerousse</p>	<p>RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE (RTE)- Transport Electricité Sud Est (TESE) GET (Groupe d'Exploitation Transport) Provence Alpes du Sud Section Technique ZAC des Chabauds 251 rue Louis Lépine 13320 BOUC BEL AIR</p>

PELISSANNE – MAI 2023

CODE	NOM DE LA SERVITUDE	ACTE QUI L'A INSTITUEE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
INT1	<u>CIMETIERES</u> Servitudes au voisinage des cimetières	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361.4 du Code des Communes	MINISTERE DE L'INTERIEUR Direction Générale des Collectivités locales et du Cadre de Vie
PM1	<u>RISQUES NATURELS</u> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles	Arrêté Préfectoral du 14 février 2002 approuvant le P.P.R. inondation. (Voir dossier 5.3.3. en annexe). Arrêté Préfectoral du 13 mars 2018 approuvant le P.P.R.N.P. Séisme et Mouvements de terrain (voir dossier en annexe)	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER 16 Rue Antoine Zattara 13332 MARSEILLE CEDEX 3
PT1	<u>TELECOMMUNICATIONS</u> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques .	Centre de réception de Salon de Provence. N°013.54.010. Décret du 19 janvier 1990.	SERVICE SPECIAL DES BASES AERIENNES Le Quatuor 40, route Galice 13082 AIX EN PROVENCE CEDEX2
PT2	<u>TELECOMMUNICATIONS</u> Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Centre d'émission de Salon de Provence. N°013.54.010. Décret du 26 avril 1990.	SERVICE SPECIAL DES BASES AERIENNES Le Quatuor 40, route Galice 13082 AIX EN PROVENCE CEDEX2
PT3	<u>TELECOMMUNICATIONS</u> Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D408 à D411.	FRANCE TELECOM Direction Régionale 134, Avenue de Hambourg BP 830 13278 MARSEILLE CEDEX 8
T5	<u>RELATIONS AERIENNES</u> Servitudes aéronautiques de dégagement	Aérodrome de SALON DE PROVENCE. Arrêté interministériel du 10 Avril 1990	SERVICE SPECIAL DES BASES AERIENNES Le Quatuor 40, route Galice 13082 AIX EN PROVENCE CEDEX